



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-203**

Séance publique du

11 juin 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : 16/06/18
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE ÉLECTORAL - ACTE DE MISE - COMPTE RENDU ANNUEL - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES EAU ET
ASSAINISSEMENT**

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

DL.2018-203 - COMPTABILITE COMMUNALE - CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT-

Présents et représentés : 53
Présents : 48
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 13/06/2018
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2018

Nomenclature : 7.1
Decisions budgetaires

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : M. SUSINI Jules

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce, depuis le 1er janvier 2016, en lieu et place de ses communes membres, les compétences définies à l'article L. 5217-2 I du *Code Général des Collectivités Territoriales* (CGCT). Toutefois, aux termes des dispositions de l'article L.5218-2 I du CGCT, les communes ont continué d'exercer depuis cette date les compétences prévues au I de l'article L.5217-2 qui n'avaient pas été transférées aux six anciens EPCI. En application de ce même article, la Métropole exerce désormais depuis le 1er janvier 2018 pleinement ces compétences, et en particulier les compétences "Eau et Assainissement".

Il convient donc de procéder à la clôture des *Budgets Annexes Eau et Assainissement* de la Commune et d'intégrer au *Budget Principal* les éléments des comptes de bilan, dont actif, passif et trésorerie, ainsi que les résultats constatés aux *Comptes de Gestion 2017*. Pour mémoire, les écritures comptables relatives à la convention de gestion avec la Métropole au titre des compétences *Eau et Assainissement* sont retracées dans des budgets distincts créés par la délibération DL.2017-541 du 13 décembre 2017.

Les écritures comptables de liquidation et de reprise au *Budget Principal* sont des opérations d'ordre non budgétaires. En particulier, les résultats des sections de fonctionnement sont repris au compte 002 - *Résultat de fonctionnement reporté*, et les résultats des sections d'investissement sont repris au compte 001 - *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté*. Les montants sont les suivants :

Budget de l'Eau - Section de fonctionnement : excédent de 2 339 991,73 €

Budget de l'Eau - Section d'investissement : excédent de 836 439,23 €

Budget de l'Assainissement - Section de fonctionnement : excédent de 2 168 842,70 €

Budget de l'Assainissement - Section d'investissement : excédent de 1 052 975,05 €.

Le transfert à la Métropole, tel que décrit à l'article L.5217-7 du CGCT, de l'actif immobilisé nécessaire à l'exercice des compétences et des emprunts et subventions ayant financés ces biens, sera retracé dans la comptabilité communale par des écritures distinctes.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** la clôture des *Budgets Annexes* de l'Eau et de l'Assainissement,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à procéder aux opérations de liquidation relatives à ces budgets,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à procéder aux écritures comptables d'intégration au *Budget Principal* des éléments des comptes de bilan au 31 décembre 2017 et des résultats constatés aux *Comptes de Gestion* 2017,
- **DIRE** que le *Budget Supplémentaire* 2018 du *Budget Principal* de la Commune intégrera les inscriptions de 4 508 834,43 € et 1 889 414,28 € aux comptes 001 et 002.

Aix-en-Provence le, 13 juin 2018

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : ARsousprefecture@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d'Aix en Provence
à

SOUS-PREFECTURE
AIX-EN-PROVENCE

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

14 JUIN 2018

DIRECTION / SERVICE : Service des Assemblées -

COURRIER ARRIVE

BORDEREAU D'ENVOI
DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2018

N° Délib	N° Chrono	TITRE	POLITIQUE PUBLIQUE	RAPPORTEUR
DL.2018 -198	01.01	COMPTABILITE COMMUNALE - COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL D'AIX-MUNICIPALE POUR L'EXERCICE 2017 + ANNEXE	01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS	Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
DL.2018 -199	01.02	COMPTABILITE COMMUNALE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE MADAME LE MAIRE POUR L'EXERCICE 2017+ ANNEXE	01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS	Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
DL.2018 -200	01.03	COMPTABILITE COMMUNALE - AFFECTATIONS DES RESULTATS POUR L'EXERCICE 2017	01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS	Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
DL.2018 -201	01.04	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - COMPTES DE GESTION DE M. LE TRESORIER PRINCIPAL D'AIX MUNICIPALE ET CAMPAGNE POUR L'EXERCICE 2017 + ANNEXE	01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS	Monsieur Jules SUSINI
DL.2018 -202	01.05	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE MADAME LE MAIRE POUR L'EXERCICE 2017 + ANNEXE	01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS	Monsieur Jules SUSINI
DL.2018 -203	01.06	COMPTABILITE COMMUNALE - CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT	01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS	Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
DL.2018 -205	01.08	COMPTABILITE COMMUNALE - OUVERTURES ET VIREMENTS DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2018	01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS	Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
DL.2018 -206	01.09	MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE	01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS	Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
DL.2018 -233	04.02	ZAC DE BARIDA- APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC+ ANNEXE	04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN	Monsieur Alexandre GALLESE

2 exemplaires de chaque délibération

Direction Secrétaire Général
Service des Assemblées